

COMMUNIQUE DE PRESSE AU SUJET DU PASSAGE VERS UN REGIME DE CHANGE PLUS FLEXIBLE

Le Ministère de l'Economie et des Finances, après avis de Bank Al-Maghrib, a décidé d'adopter, à partir du lundi 15 janvier 2018, un nouveau régime de change où la parité du dirham est déterminée à l'intérieur d'une bande de fluctuation de $\pm 2,5\%$, contre $\pm 0,3\%$ actuellement, par rapport à un cours central fixé par Bank Al-Maghrib sur la base d'un panier de devises composé de l'euro (EUR) et du dollar américain (USD) à hauteur respectivement de 60% et 40%.

Dans le cadre de ce nouveau régime, Bank Al-Maghrib continuera d'intervenir sur le marché des changes en vue d'assurer sa liquidité.

Cette réforme est entamée dans des conditions favorables marquées par la solidité du secteur financier et la consolidation des fondamentaux macroéconomiques, notamment un niveau approprié des réserves de change et une inflation maîtrisée. Elle sera également soutenue par la poursuite des réformes structurelles et sectorielles.

La réforme du régime de change a pour objectif de renforcer la résilience de l'économie nationale aux chocs exogènes, de soutenir sa compétitivité et d'améliorer son niveau de croissance. Elle devrait accompagner les mutations structurelles qu'a connues l'économie marocaine durant ces dernières années, notamment en termes de diversification, d'ouverture et d'intégration dans l'économie mondiale.

La réforme du régime de change, qui consacre les progrès accomplis aux niveaux macroéconomique et des réformes structurelles et sectorielles engagées ainsi que le processus d'ouverture de notre économie sur l'extérieur, constitue un nouveau pas vers l'émergence de notre économie.